



Focus

Les loteries, la roulette, les paris, les appareils à sous ou d'autres jeux de hasard constituent pour de nombreuses personnes une activité de loisir plus ou moins régulière. Toutefois, pour certaines d'entre elles, le jeu divertissant devient une dépendance. Elles n'arrivent plus à s'en passer et s'endettent. Ces personnes tendent à dissimuler cette situation, s'enfonçant dans un isolement social croissant.

Combien de personnes s'adonnent aux jeux de hasard en Suisse et combien en sont dépendantes? Quels sont les jeux interdits ou autorisés et dans quelles conditions? Qu'entend-on par addiction aux jeux de hasard? Comment identifie-t-on une dépendance à un stade précoce? Que peut faire la prévention? Où les personnes concernées peuvent-elles se faire aider?

Addiction aux jeux de hasard

Jeux de hasard: la quête de l'argent facile

L'expérience du jeu est au cœur du développement humain. En jouant, les enfants développent leurs aptitudes et leur habileté. Les jeux faisant appel au facteur chance bénéficient d'une tradition millénaire, le plus ancien jeu de hasard étant celui des dés. Les paris sur les courses de chars figuraient parmi les passe-temps favoris au temps de la Rome antique. Aujourd'hui comme jadis, la nature des jeux de hasard et l'attitude à leur égard diffèrent en fonction des cultures.

On qualifie de jeux de hasard ceux dont le résultat est essentiellement aléatoire, où la participation exige la mise en jeu d'un bien –généralement de l'argent– et dont le gain est également constitué d'un bien. Parmi les jeux de hasard figurent les tables de jeu dans les casinos (p. ex. roulette, black jack, poker), les appareils à sous – les «slot ma-

chines» – ainsi que les loteries et les paris (loterie à numéros, billets à gratter, loto sportif, etc.). Quelques-uns de ces jeux sont de pur hasard, d'autres comme certaines formes de poker font intervenir, outre le facteur chance, des éléments de stratégie et d'habileté. Dans le cas des paris et des jeux de spéculation, la chance n'est pas non plus le seul facteur déterminant du gain.

Les opérateurs de jeux de hasard aménagent le contexte général de manière à encourager le jeu et donc leur chiffre d'affaires. Les enquêtes montrent que la nature des jeux agit sur le développement de comportements de jeu problématiques. Un déroulement de jeu rapide, des quasi-gains et des mises d'argent occultées par l'utilisation de jetons ou de points de bonus sont autant d'éléments susceptibles d'empêcher certaines personnes d'arrêter

le jeu à temps. A l'instar du potentiel d'addiction des substances psychoactives, qui diffère selon le type de substance, le risque de dépendance aux jeux de hasard varie en fonction de la nature du jeu. A cet égard, les appareils à sous sont considérés comme particulièrement dangereux.

Alors que les jeux de hasard étaient autrefois proposés uniquement dans des lieux bien déterminés comme les bars ou les casinos, leur diffusion est aujourd'hui plus large, car ils sont de plus en plus accessibles sur Internet. Dans la mesure où il s'agit de jeux de hasard au sens défini ci-dessus, ils sont pris en compte dans ce document. Vous trouverez des informations sur d'autres jeux en ligne et sur leurs risques dans le feuillet d'information «Cyberaddiction».

sfa / ispa

Schweizerische Fachstelle für Alkohol- und andere Drogenprobleme
Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
Istituto svizzero di prevenzione dell'alcolismo e altre tossicomanie

Bases légales

La législation en matière de jeux de hasard et de loteries relève de la compétence de la Confédération. La loi sur les loteries concerne les loteries et les paris tandis que celle sur les maisons de jeu régit l'offre et l'exploitation des jeux d'argent dans les casinos. L'exécution de la loi sur les loteries relève des cantons.

Maisons de jeu: Les maisons de jeu ont été interdites en Suisse pendant cent ans. Cette interdiction n'ayant toutefois cessé de poser des problèmes d'application, elle a été levée dans la Constitution fédérale en 1993, à la suite d'une votation populaire. La nouvelle loi sur les maisons de jeu est entrée en vigueur en 2000. Elle distingue les grands casinos (concession A) des casinos (concession B). Les maisons de jeu titulaires d'une concession A peuvent proposer un nombre illimité de jeux de table et d'appareils à sous. La loi ne restreint pas les mises maximales. Celles titulaires d'une conces-

sion B peuvent proposer au maximum trois types de jeux de table (p. ex. roulette, black jack et poker) et 150 appareils à sous. Elles doivent en outre respecter des limites de mise et de gain et ne sont pas habilitées à établir une connexion entre leurs jeux et ceux d'autres établissements dans le cadre de systèmes de jackpot.

Depuis le 1^{er} avril 2005, l'exploitation d'appareils à sous n'est plus autorisée que dans des maisons de jeu titulaires d'une concession. En dehors des grands casinos et des casinos, seuls peuvent être exploités les appareils à sous servant aux jeux d'adresse, dans la mesure où la législation cantonale le permet.

Depuis peu, les **tournois de poker** peuvent être disputés légalement en dehors des maisons de jeu, sous certaines formes, si le canton concerné l'autorise. Dans quelques cantons, l'organisation d'un tournoi de poker requiert une autorisation. Certaines formes de poker («poker cash games») sont

considérées comme des jeux de hasard au sens de la loi sur les maisons de jeu et ne sont donc pas autorisées en dehors des casinos.

Loteries et paris: La loi sur les loteries, qui date de 1923, stipule que les cantons ne peuvent autoriser les loteries que si elles servent à des fins d'utilité publique ou de bienfaisance. Pendant longtemps, chaque canton pouvait décider lui-même de l'autorisation et de la répartition du bénéfice. Depuis 2005, les cantons collaborent étroitement en matière de surveillance des loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. Au niveau intercantonal ou national, l'organisation de loteries est réservée aux deux sociétés de loterie suisses (Swisslos et Loterie Romande). Les autorités cantonales compétentes peuvent autoriser les loteries organisées dans un cadre plus restreint (tombolas, bingo, etc.). Les paris sont autorisés lorsqu'ils ne sont pas organisés à titre professionnel, c'est-à-dire que les

Jeux de hasard en Suisse

L'offre de jeux de hasard est importante en Suisse. Ainsi, on peut jouer dans sept grands casinos A et douze casinos B. En 2008, le produit brut des jeux dans les casinos suisses a atteint 992 millions de francs. Les 3743 appareils à sous actuellement exploités y ont contribué pour 796 millions de francs et les jeux de table pour 196 millions de francs. Dans le même temps, les offres de loterie et de paris ont généré un produit brut de 911 millions de francs.

Tandis qu'en 2008 les casinos ont versé un impôt sur les maisons de jeu d'un montant total de 517 millions de francs en faveur de l'AVS et des cantons d'implantation, les bénéficiaires de Swisslos et de la Loterie romande ont contribué pour 535 millions de francs aux actions sociales, culturelles et sportives des cantons.

L'utilité économique des jeux de hasard doit toutefois être confrontée aux coûts sociaux dus à des comportements de jeu problématiques ou pathologiques. On estime que s'agissant des seuls jeux de

hasard dans les casinos, ils s'élèvent à quelque 70 millions de francs (Künzi et al. 2009). En font partie notamment les coûts liés à la perte de capacités de travail, aux traitements et aux procédures judiciaires relatives aux délits commis pour financer le jeu ainsi qu'aux procédures de divorce. Par ailleurs, les personnes concernées s'exposent à des effets négatifs sous forme de dettes, de valeurs patrimoniales perdues au jeu et de baisse de la qualité de vie. S'agissant des jeux de hasard en dehors des casinos, il n'existe à ce jour aucune estimation des coûts qu'ils induisent.

Environ 60% de la population âgée de 15 ans ou plus a déjà joué au moins une fois dans sa vie à un jeu de hasard (ISPA, sur la base de l'Enquête suisse sur la santé 2007). Les jeux de hasard les plus joués en Suisse sont les loteries et les paris. A l'heure actuelle, les jeux de hasard sur Internet figurent parmi les moins utilisés. Il pourrait cependant en être autrement à l'avenir du fait de l'augmentation de l'offre.

Une étude a montré qu'en 2005, en Suisse, environ 0.8% de la population adulte présentait un comportement de jeu à risque («joueurs problématiques») et que 0.5% était dépendante aux jeux de hasard («joueurs pathologiques») (Bondolfi et al. 2008). Ce qui équivaut au total à environ 80 000 personnes. Les résultats diffèrent d'une étude à l'autre en fonction de la méthode utilisée pour définir un comportement de jeu pathologique ou problématique. C'est ainsi qu'une autre étude estime à quelque 120 600 les personnes qui en Suisse s'adonnent à une pratique problématique ou pathologique du jeu de hasard (CFMJ 2009). Environ 70 à 80% des personnes entrant dans cette catégorie sont des hommes.

Plus de 23 000 personnes sont interdites de jeu en Suisse et ne sont donc pas autorisées – pour leur propre protection – à entrer dans les casinos.



montants misés sont intégralement reversés (p. ex. dans le cadre d'un concours de pronostics entre collègues de travail).

Jeu de hasard sur Internet: Sur les sites Internet suisses, les jeux de hasard au sens de la loi sur les maisons de jeu sont, à ce jour, interdits. Ils peuvent par contre être joués sur des sites étrangers. L'utilisation d'offres en ligne à titre privé n'est pas punissable. En revanche, les opérateurs étrangers peuvent être poursuivis pénalement s'ils font, par exemple, de la publicité ciblée en Suisse pour leur casino Internet. Les Chambres fédérales travaillent actuellement à une législation plus libérale sur les casinos Internet. En ce qui concerne les jeux proposés par les sociétés de loterie Swisslos et Loterie Romande, ils peuvent, pour la plupart d'entre eux, être également joués sur Internet. Toutes les autres offres de loterie ou de paris sur Internet sont illégales en Suisse.

Protection de la jeunesse: Les jeunes de moins de 18 ans ne sont ni admis dans les

grands casinos ni dans les casinos. Pour divers jeux de Swisslos et de la Loterie Romande (p. ex. pour tous les jeux sur Internet), l'âge minimum requis est de 18 ans. Les enfants et les jeunes sont autorisés à acheter des billets de loterie aux points de vente traditionnels en Suisse alémanique et au Tessin. Swisslos a cependant pris diverses mesures visant à protéger la jeunesse, par exemple des restrictions s'appliquant aux mineurs dans le cas de gains soumis à l'impôt anticipé. La Loterie Romande interdit la vente de billets de loterie et de produits similaires aux moins de 16 ans.

Jeu de hasard illégal: En dépit des limitations légales claires, il existe aussi des jeux illégaux. Parmi ceux-ci figurent notamment les jeux de cartes ou de dés impliquant des mises d'argent dans l'arrière-salle de restaurants ou de clubs ainsi qu'au sein de cercles de poker entre amis ou dans des associations.

Jeu pathologique et dépendance

L'addiction aux jeux de hasard est une dépendance non liée à une substance. En effet, il n'y a pas de consommation de substances psychoactives. Le comportement excessif déclenche dans l'organisme des modifications biochimiques qui influent sur l'état psychique et contribuent au développement d'une dépendance. Les mécanismes du développement d'un comportement de jeu addictif sont similaires à ceux induits par la consommation de substances psychoactives.

Dans les systèmes de classification médicale, le comportement de jeu pathologique figure parmi les troubles du contrôle des pulsions. Il est défini comme un comportement incontrôlable qui consiste à pratiquer le jeu de hasard de façon fréquente et récurrente et qui domine la conduite de vie de la personne affectée. Le jeu pathologique est souvent décrit par les spécialistes comme une dépendance ou une addiction comportementale. Pour ce faire, ils se basent sur les critères définis dans le système de classification CIM-10 de l'Organisation mondiale de la santé en matière de dépendance aux substances psychoactives. Selon ces critères, la dépendance aux jeux de hasard se caractérise par:

- un fort désir de jouer
- des difficultés à contrôler son comportement de jeu
- un état de manque lorsqu'on ne peut pas jouer
- la nécessité d'augmenter sans cesse la mise et le risque pour obtenir le même effet (développement d'un phénomène de tolérance)
- la prépondérance du jeu sur les autres activités et obligations
- la pratique durable du jeu en dépit des conséquences préjudiciables

Conséquences de la pratique excessive du jeu de hasard

Les joueurs excessifs de jeux de hasard s'exposent à différents risques, notamment à des problèmes en matière de santé psychique et physique ainsi qu'à des difficultés sociales et financières.

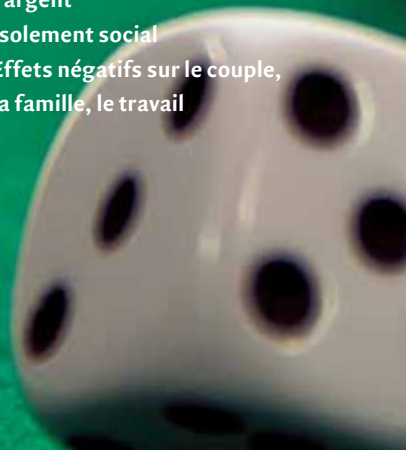
Possibles conséquences psychiques et physiques:

- Troubles de la concentration et de la performance, anxiété, insomnie
- Etat dépressif, angoisse
- Modifications de la personnalité (p. ex. perte du sens des réalités ou manque d'intérêt pour d'autres sujets)
- Développement d'une dépendance
- Augmentation de la consommation d'alcool, de tabac et de médicaments avec un risque d'addiction
- Augmentation du risque de suicide
- Perte d'appétit

- Transpiration excessive, tremblements, agitation motrice
- Maux d'estomac et troubles intestinaux
- Troubles d'ordre sexuel

Possibles conséquences sociales et financières:

- Dégradation de la situation financière pouvant déboucher sur l'endettement
- Criminalité en vue de se procurer de l'argent
- Isolement social
- Effets négatifs sur le couple, la famille, le travail



Comment reconnaître un comportement de jeu problématique?

Différents indices peuvent aider les proches et les spécialistes à détecter un comportement de jeu problématique. La personne affectée

- joue plus souvent et plus longtemps que dans le passé et y consacre des sommes plus importantes
- manque ses rendez-vous et n'honore plus ses engagements en raison du jeu de hasard
- ment à sa famille et à d'autres personnes de son entourage
- joue pour compenser les pertes subies
- réagit souvent par un déni pouvant devenir agressive lorsqu'on aborde le sujet du jeu et/ou minimise le problème
- est agitée et irritée lorsqu'elle essaie de restreindre sa pratique du jeu de hasard ou lorsqu'elle ne dispose plus d'argent
- emprunte de l'argent à ses proches ou à ses amis
- se fixe des limites de mise qu'elle ne parvient pas à respecter

Prévention

Les actions visant à empêcher les problèmes liés aux jeux de hasard ou à en réduire l'ampleur doivent associer des mesures structurelles et individuelles.

Parmi les mesures structurelles figure le contrôle de l'offre. La densité de casinos en Suisse est actuellement très forte par rapport à l'étranger. Du point de vue de la prévention, ce sont les restrictions d'accès aux appareils à sous qui ont une importance cruciale, car ceux-ci présentent un risque particulièrement élevé. L'expansion de l'offre de jeux de hasard sur Internet est préoccupante à cet égard, puisqu'elle facilite l'accès aux jeux, notamment pour les jeunes. L'offre sur Internet place les actions de prévention face à de nouveaux défis. Il s'agit donc de trouver et de développer des solutions techniques permettant, par exemple, de bloquer certains sites web. Par ailleurs, il convient de convaincre les opérateurs de jeux de hasard d'adhérer à des mesures visant à réduire le risque d'addiction. A cet égard, il existe des pistes, par exemple en matière de conception des jeux, y compris ceux sur Internet.

Une autre mesure significative consiste à sensibiliser l'ensemble de la population. Les risques liés aux jeux de hasard sont encore

trop méconnus. De vastes campagnes peuvent permettre d'ouvrir un débat public, de manière à encourager la compréhension à l'égard des personnes ayant un comportement de jeu problématique. Il devient alors plus facile pour celles-ci d'identifier leurs problèmes et de se faire aider.

Comme pour tous les autres problèmes de dépendance, les mesures préventives devraient débiter à un stade précoce. Lorsqu'on commence à jouer dès l'adolescence, on court un risque plus élevé de développer des problèmes plus tard. Il est donc important de montrer aux jeunes ce qu'est une pratique de jeu «raisonnable» et de favoriser leurs compétences en matière de jeu et de médias.

Détection précoce

Souvent, les joueurs eux-mêmes ne perçoivent la nature problématique de leur comportement que lorsque la situation est devenue grave et qu'ils subissent les pressions de leur famille, de leur employeur ou de leurs créanciers. En cas de signes de comportement de jeu problématique (cf. la section «Comment reconnaître un comportement de jeu problématique?»), il est donc important que l'entourage réagisse le plus vite possible. En premier lieu, les proches peuvent chercher à discuter avec la personne concernée. Par ailleurs, les casinos

ont l'obligation d'élaborer des concepts de détection précoce et de prendre des mesures appropriées (entretiens, offre de conseil, exclusion de jeu). Il serait souhaitable que les opérateurs de loteries et de paris élaborent, eux aussi, de tels concepts et les mettent en œuvre.

Conseil et traitement

Parce qu'elles ont honte ou nient le problème, rares sont les personnes concernées qui cherchent de l'aide de leur propre initiative. Il est donc important que leur entourage les motive à franchir le pas. Les centres de conseil en addiction, les psychothérapeutes et les médecins, ainsi que les centres de conseil en matière d'endettement et les offres de thérapie de groupe sont à même de proposer un soutien. Il existe également des possibilités de conseil et des forums d'entraide sur Internet. Les cliniques spécialisées dans les addictions et les cliniques psychiatriques proposent des traitements résidentiels lorsqu'ils sont indiqués. Les responsables de concepts sociaux et le personnel des casinos sont eux aussi des interlocuteurs qualifiés en cas de problèmes. En règle générale, l'offre de conseil est également ouverte aux proches de la personne concernée.

**Pour plus d'infos: www.ispa.ch
www.sos-jeu.ch ou tél. 0800 801 381**

Cette publication a été réalisée en collaboration avec le groupe spécialisé «Addiction aux jeux de hasard» de l'association Fachverband Sucht ainsi qu'avec le GREA. Les institutions suivantes ont contribué à son élaboration:

- Akademie für Spiel und Kommunikation ASK, Brienz
- Beratungsstelle für Glücksspielsucht, Cliniques universitaires psychiatriques de Bâle
- Cabinet d'Andreas Canziani, dr. méd. spéc. FMH psychiatrie et psychothérapie, Zurich
- MUSUB Centre multiculturel de conseil en addiction des deux Bâle
- escape, Zentrum für Verhaltenssucht, Zurich
- SOS-Spielsucht, projet intercantonal sur le jeu de hasard de la Suisse orientale
- Sozial-BeratungsZentrum Amt Lucerne
- STEP OUT, Bâle
- Suchtberatung Bezirk Dietikon

sfa / ispa 

Schweizerische Fachstelle für Alkohol- und andere Drogenprobleme
Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
Istituto svizzero di prevenzione dell'alcolismo e altre tossicomanie

Série «Focus», novembre 2009

ISPA, Case postale 870, 1001 Lausanne, Tél. 021 321 29 35
Fax 021 321 29 40, E-Mail: librairie@sfa-ispa.ch
Vous trouverez un vaste choix de matériel, de documents et d'outils pédagogiques à l'adresse Internet www.sfa-ispa.ch